

**PROMOTION INTERNE - ANNEE 2009  
LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AU GRADE DE  
REDACTEUR TERRITORIAL**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 39,
- Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale, notamment les articles 20-5 et 20-6,
- Vu le décret n° 95-25 du 10 janvier 1995 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, notamment l'article 5,
- Vu les propositions des autorités territoriales,
- Vu l'avis de la commission administrative paritaire de catégorie B3 réunie le 24 février 2009,
- Considérant que, selon l'état joint en annexe, 31 recrutements effectués en 2008 permettent l'inscription de 15 fonctionnaires sur la liste d'aptitude pour la promotion interne au grade de rédacteur territorial au titre de l'année 2009,
- Considérant la valeur professionnelle de chacun des fonctionnaires proposés, notamment leur aptitude à exercer des responsabilités de niveau plus élevé et leur capacité à accomplir des tâches d'une plus grande complexité ou nécessitant des connaissances plus étendues,
- Considérant les demandes d'inscription sur la liste d'aptitude formulées par les fonctionnaires concernés,
- Considérant les vœux des fonctionnaires concernés quant à l'inscription de leur adresse sur la liste d'aptitude,
- Considérant les demandes de réinscription sur la liste d'aptitude, formulées par les fonctionnaires des promotions précédentes,

ARRETE

C.D.G.F.P.T

- 6 AVR. 2009

908437 COURRIER ARRIVE

.../...

La liste d'aptitude au grade de REDACTEUR TERRITORIAL, au titre de la promotion interne de l'année 2009, est établie comme suit :

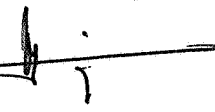
NOM	PRENOM	ADRESSE	CODE POSTAL - VILLE	DATE DE 1ERE INSCRIPTION
ANCEL	Nadine			25/03/2009
COLLIGNON	Patricia	8 Chemin Saint Laurent le vieux	54700 PONT A MOUSSON	25/03/2009
CORTEBEECK	Joëlle			25/03/2009
COTE	Brigitte	37 rue Haute	54200 PIERRE LA TREICHE	25/03/2009
GABAYE	Nelly	10 Allée des Platanes	54119 DOMGERMAIN	25/03/2009
GODFROY	Patricia			25/03/2009
HETHEUER	Patricia			25/03/2009
KOCH	Marie-Josephe			25/03/2009
MEYER	Patricia			25/03/2009
PEUPLON PERRIN	Véronique			25/03/2009
PIERROT	Béatrice	24 rue des jardins fleuris	54340 POMPEY	25/03/2009
SAJKIEWICZ	Nicole	11 Allée de Cologne	54500 VANDOEUVRE LES NANCY	25/03/2009
VIGNOLINI	Patricia			25/03/2009
ZACHARIE	Evelyne			25/03/2009

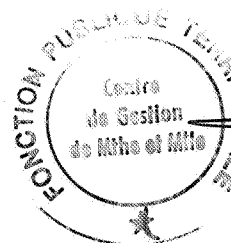
Le Président du Centre de Gestion certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de NANCY dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Le Directeur du centre de gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle.

Fait à VILLERS-LES-NANCY, le 25 mars 2009

Le Président,  
  
François FORIN  
Maire de LUCEY



Rendu exécutoire le :

02 7377  
004000

